

---

# REGLEMENT CONCOURS DE CITROUILLES

## 31/10/2021

---

### Concours ouvert à toutes les familles : 1 citrouille ou coloquinte par famille, creusée, sculptée, décorée...

- L'élément principal de l'œuvre doit être une citrouille ou une coloquinte.
- Chaque famille ne peut présenter qu'une œuvre.
- Les familles doivent joindre un titre à leur œuvre.
- Des objets, papiers, tissus et matériaux de toutes sortes peuvent être utilisés. Il est également possible d'habiller les citrouilles.
- **Interdictions** : accessoires électriques, bougies, animaux morts ou vivants.

Les familles doivent déposer leur citrouille le vendredi 29 octobre entre 14h et 17h à la salle Polyvalente de Charny. Les citrouilles seront exposées le samedi 30 octobre 2021 de 10h à 18h et le dimanche 31 octobre 2021 de 10h à 13h.

Les œuvres seront jugées par le public et un jury composé d'un membre du comité des fêtes de Charny, un membre de l'UCAC, trois membres de la commission « marchés et festivités » ainsi que Madame le Maire. Une urne sera à disposition sur le stand.

- **Les citrouilles seront jugées sur les critères suivants :**
  - Originalité de l'œuvre
  - Utilisation ingénieuse de matériaux peu coûteux ou recyclés
  - Qualité de la réalisation

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne respectant pas ces règles. Les organisateurs ne sont pas tenus responsables des dégradations occasionnées par le public.

Le vote du public aura lieu le samedi 30 octobre de 10h à 18h et le dimanche 31 octobre de 10h à 13h à la salle Polyvalente de Charny.

Les familles gagnantes autorisent la ville à utiliser leur nom, à photographier et/ou filmer les enfants vainqueurs à des fins de communication sur l'événement, sans autre compensation financière ni mention.

Les citrouilles peuvent être récupérées après l'exposition. Les citrouilles seront visibles sur la page Facebook de la Commune de Charny Orée de Puisaye. Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement. Le règlement du concours est présent sur le site internet de la ville ([www.ccop.fr](http://www.ccop.fr)).

**Soyez créatifs et bonne chance à vous !**

Madame le Maire de Charny Orée de Puisaye  
Elodie MENARD

